

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHÉCAIRES
ADJOINTS SPÉCIALISÉS**

Fonction publique d'État

**Concours externe - Concours interne
Session 2009**

Rapport du jury

Par

Suzanne JOUGUELET

Inspectrice générale des bibliothèques

Présidente du jury

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHÉCAIRES
ADJOINTS SPÉCIALISÉS**

CONCOURS EXTERNE / CONCOURS INTERNE

SESSION 2009

I. LE CADRE GÉNÉRAL	4
1. Le statut.....	4
2. Le recrutement.....	4
2.1. Les modalités	4
2.2. Les épreuves	5
3. Le concours 2009	6
3.1. Les emplois	6
3.2. L'organisation	7
3.3. Le calendrier	7
3.4. Le jury.....	7
II. LES ÉPREUVES	8
1. Les épreuves d'admissibilité.....	8
1.1 La composition	9
1.2. La rédaction de notices bibliographiques	13
1.3. Les résultats (admissibilité).....	18
2. Les épreuves d'admission	19
2.1. Interrogation et conversation avec le jury	19
2.2. La recherche documentaire.....	20
2.3. L'épreuve facultative de langues	23
2.4. Les résultats (admission)	24
CONCLUSION.....	25
ANNEXES.....	26

I. LE CADRE GÉNÉRAL

1. Le statut

Le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés a été créé par le *décret n° 92-30 du 9 janvier 1992* ; l'article 1^{er} stipule qu'il est "classé dans la catégorie B prévue à l'article 29 de la loi du 11 janvier 1984. Il constitue un corps à vocation interministérielle relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur."

L'article 2 précise que "les bibliothécaires adjoints spécialisés sont chargés des tâches techniques exigeant une qualification professionnelle dans un domaine particulier. Ils peuvent notamment faire des recherches bibliographiques et documentaires, coordonner des travaux techniques courants et participer à la formation professionnelle dans leur domaine de compétence. Ils participent également à l'accueil du public. Ils exercent leurs fonctions dans les services techniques et les bibliothèques relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels."

2. Le recrutement

2.1. Les modalités

Aux termes de l'article 4 du même décret, les bibliothécaires adjoints spécialisés sont recrutés par voie de concours :

"1) Un concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme d'études universitaires scientifiques et technologiques des métiers du livre et de la documentation ou de diplômes de même niveau, figurant sur une liste établie par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

2) Un concours interne ouvert, pour la moitié au plus du nombre total des postes mis aux concours au titre du présent article, aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années de services publics, dont deux années au moins dans l'un des services techniques ou bibliothèques mentionnés à l'article 2 du présent décret ou dans une bibliothèque relevant des collectivités territoriales.

Les emplois mis aux concours qui n'auraient pas été pourvus par la nomination des candidats de la catégorie correspondante peuvent être attribués aux candidats de l'autre catégorie dans la limite de 20 p. 100 de l'ensemble des postes mis aux concours."

Une évolution du décret relatif aux conditions de diplômes pour le concours externe est en cours. Le texte modifiant le décret statutaire selon les recommandations de la commission sur la rénovation ¹a été transmis au Conseil d'Etat pour examen.

2.2. Les épreuves

Les épreuves du concours 2009 se sont déroulées selon la formule traditionnelle. Mais la rénovation des épreuves prendra effet en 2010 et elle a fait l'objet de textes officiels. En effet l'arrêté du 13 mai 1994 (article 1^{er}) qui fixait les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne a été modifié par l'arrêté du 5 février 2009, publié au Journal Officiel du 26 février. Cette modification est liée au rapport sur « *La rénovation du concours de bibliothécaires adjoints spécialisés* », issu des travaux d'une commission ad hoc et remis en juin 2008 par l'Inspection générale des bibliothèques au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le même canevas des épreuves, soit deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission obligatoires, ainsi qu'une épreuve d'admission facultative, est conservé. C'est le contenu des épreuves techniques qui est explicité et modernisé. Le tableau qui suit précise les modifications.

Tableau comparatif des épreuves

Epreuve	Ancien intitulé	Nouvel intitulé
Epreuve écrite 1	« Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel. (durée : 3 h ; coefficient 3) »	Sans changement.
Epreuve écrite 2	« Rédaction des notices bibliographiques de monographies et de publications en série en langue française et en langues étrangères. L'utilisation des normes officielles de catalogage est autorisée. (durée : 3 h ; coefficient 2) »	« Traitement de questions et/ou résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structuration et ses accès. (durée : 3 h ; coefficient 2) »
Epreuve orale 1	« Interrogation sur un sujet, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation, suivie d'une conversation avec le jury (préparation : 20mn ; interrogation : 10mn ; conversation : 10mn ; coefficient 3) »	Sans changement.

¹ Voir le développement sur cette commission au paragraphe suivant, en 2.2.

<p>Epreuve orale 2</p>	<p>« Epreuve de recherche documentaire à partir d'un sujet tiré au sort au début de l'épreuve, suivie de questions sur les répertoires bibliographiques et les banques de données, leur classement et leur indexation (préparation : 20 mn ; interrogation : 20mn ; coefficient 2) »</p>	<p>« Epreuve de méthodologie de recherche documentaire consistant à traiter un cas concret, élaboré à partir du programme et tiré au sort au début de l'épreuve ; elle donnera lieu à un exposé suivi de questions sur les ressources documentaires (outils et contenus), leur nature, leur organisation et leur accès. ("préparation : 20mn ; interrogation : 20mn ; coefficient 2.)"</p>
<p>Epreuve orale 3 (facultative)</p>	<p>« Traduction orale et commentaire en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien, au choix du candidat lors de l'inscription) portant sur le domaine des bibliothèques et de la documentation. (préparation : 20 mn ; traduction : 10 mn ; commentaire : 10 mn ; coefficient 1).</p>	<p>Sans changement</p>

NB : Toute note inférieure à 5 sur 20 à une épreuve est éliminatoire.

Les nouvelles épreuves font référence à un programme, conçu comme assez générique pour permettre de suivre les évolutions du monde de l'information. L'arrêté du 5 février cité ci-dessus, accompagné du programme en annexe, a été publié au Bulletin officiel du MESR daté du 12 mars 2009.

3. Le concours 2009

3.1. Les emplois

L'arrêté du 4 juillet 2008, publié au JO du 19 juillet autorisait au titre de l'année 2009 l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés.

Le nombre d'emplois offerts était fixé (arrêté du 13 février 2009 publié au JO du 20 février) :

- pour le concours **externe**, à 39,
- pour le concours **interne**, à 36,

ce qui représente, de façon très opportune, plus du double des postes offerts l'année précédente (15 pour chaque concours) et une progression sensible par rapport au nombre de postes offerts en 2007 : 28 pour le concours externe, 27 pour le concours interne.

Le nombre d'inscriptions a connu une hausse très importante : 612 pour le concours interne (contre 344 en 2008) et 1496 pour le concours externe (contre 581 en 2008). Cette augmentation sans précédent s'explique sans doute à la fois par le nombre de postes offerts, par la nouvelle organisation des épreuves par académie, par le contexte de la crise.

3.2. L'organisation

L'organisation des concours, modifiée en 2009, ne relevait plus du département des Concours de l'ENSSIB, mais du bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF, à la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGRH D5), placé sous la responsabilité d'Eric Laurier, chef de bureau. Il a assuré avec succès la préparation et l'organisation des épreuves, assisté de ses collaborateurs : Mme Régine Fourmann, responsable de la section des concours ATOSS et des bibliothèques, Mme Annette Marnier, gestionnaire du concours BAS, Mme Cécile Goudarzi pour l'édition des documents, Mme Jacqueline Peroz et M. Thomas Michelin pour le traitement des données et les statistiques.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 27 février 2009 dans les centres relevant des académies : 24 centres en métropole et 7 centres outre-mer.

La réunion du jury d'admissibilité s'est tenue au centre des examens d'Arcueil le 5 mai 2009. L'oral s'est déroulé du 25 au 28 mai 2009, à Boulogne-Billancourt, 117 Avenue Victor Hugo.²

3.3. Le calendrier

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	
Arrêté autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de BAS	4 juillet 2008
Arrêté ... fixant le nombre d'emplois offerts...	13 février 2009
Épreuves écrites d'admissibilité	27 février 2009
Réunion d'admissibilité	5 mai 2009
Épreuves orales d'admission	25 au 28 mai 2009
Réunion d'admission	28 mai 2009

3.4. Le jury

L'Inspection générale des bibliothèques avait souhaité, en accord avec la DGRH, généraliser en 2009 le principe d'avoir deux vice-présidents pour assister le président de jury. Mme Isabelle Dussert-Carbone, directrice du département de la conservation à la direction des services et des réseaux de la Bibliothèque nationale de France, et Mme Catherine Etienne, directrice du service commun de documentation de l'Université Bordeaux1 ont bien voulu assister pour cette session la présidente du jury, Mme Suzanne Jouguelet, inspectrice générale des bibliothèques, et elles ont assumé cette responsabilité avec un engagement sans faille.

Le jury a été sensiblement renforcé en raison de l'accroissement très important du nombre d'inscrits. Il comportait au total 92 membres (en incluant les suppléants), dont 10 membres pour les épreuves orales de langues (59 membres dont 9 pour les langues en 2008). Il avait déjà été renouvelé dans sa composition (à plus du quart) pour la session précédente. Les renforts nécessaires ainsi que des défections ont entraîné à nouveau un renouvellement,

² Notons, pour éviter de le reproduire, le télescopage de dates avec les Journées de l'ABES, qui a entraîné la défection de certains membres du jury d'oral.

particulièrement conséquent pour le jury consacré aux épreuves techniques. Un appel aux candidats lancé sur le forum de l'ADBU a donné de très bons résultats : la présidente et les vice-présidentes du jury adressent leurs vifs remerciements aux directeurs de bibliothèques qui se sont impliqués ou ont donné leur accord aux personnes désirant participer au jury. Le taux de renouvellement du jury a été globalement de 46%.

Sans compter les réunions de travail avec la DGRH et entre la présidente et les vice-présidentes, les réunions de remise des copies et d'admissibilité ont eu lieu les 17 mars et 5 mai. La présidente du jury a organisé une réunion spécifique du jury de langues le 2 avril.

La présidente et les vice-présidentes ont assuré une coordination étroite des travaux par la diffusion et l'explication au cours des réunions de consignes écrites, par des échanges de messages ainsi que par une harmonisation de la notation tant pour les épreuves orales qu'écrites.

Pour chacune des deux épreuves orales obligatoires, quatre commissions de trois membres ont été mises en place, sous la responsabilité, pour l'interrogation, de Mmes Suzanne Jouguelet, Catherine Etienne, Dominique Baude, Dominique Benoist ; pour la recherche documentaire, de Mmes Isabelle Dussert-Carbone, Anne Faure, Isabelle Poisot, et de M. Jérôme Barthélémy.

II. LES ÉPREUVES

1. Les épreuves d'admissibilité

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites a été respectivement :

Pour le concours externe : de 485 à l'épreuve de composition et de 461 à l'épreuve de rédaction de notices, sur 1496 candidats inscrits, donc un taux de présence faible : respectivement pour les deux épreuves : 32,42% et 30,82% . Le nombre de candidats présents est bien inférieur à celui de l'année précédente, 49,7%, qui était lui-même inférieur à l'année 2007; où les deux tiers des inscrits étaient présents aux épreuves écrites.

Pour le concours interne : de 304 à l'épreuve de composition et de 302 à l'épreuve de rédaction de notices, sur 612 candidats inscrits (50% et 49,35%). En 2008 le pourcentage de présents était de 72,7%, en 2007, de près de 80%.

Cette baisse des présences pose question, notamment pour le concours interne, alors que l'organisation des épreuves par académie a rapproché les centres d'examens des candidats.

Une des raisons est probablement l'inscription en parallèle à plusieurs concours, et, pour le concours externe, la découverte tardive du côté technique des épreuves.

1.1 La composition

Le sujet était le suivant :

« Comment les bibliothèques procèdent-elles aujourd'hui pour donner accès à leur offre numérique en ligne, la signaler et la présenter ? »

Ce sujet permettait de traiter toute la problématique des outils et méthodes donnant accès aux ressources numériques, pour différents types de ressources (bases, revues, e-books), ressources acquises, gratuites ou produites (documents numérisés par la bibliothèque, éventuellement regroupés dans une bibliothèque numérique, ressources pédagogiques, archives ouvertes, thèses) ; leur référencement (outils = catalogues nationaux et locaux, bases de connaissances, listes de type AtoZ, et leur interaction ; problème du signalement dans le catalogue : que signaler ? comment ? où ?) ; et la problématique de la présentation des ressources (multiplier les voies d'accès, simplifier ces accès via des portails, des interfaces de recherches, etc...).

Ces notions sont largement développées en formation, et les candidats devaient s'attendre à un sujet traitant des ressources électroniques.

On ne saurait trop redire l'importance qui s'attache à **l'analyse du sujet**.

Comme de coutume dans une composition, l'analyse des termes du sujet est un préalable, et chaque mot compte :

Les bibliothèques : la problématique n'est pas la même pour une bibliothèque d'études et de recherche et une bibliothèque de lecture publique, ni pour une grande bibliothèque patrimoniale ou une bibliothèque aux collections plus limitées.

L'accès : recouvre les notions de publics, de gratuité et de paiement, d'ayant-droits, celles des techniques d'accès, et de formation des utilisateurs, qui facilite l'accès et y incite.

L'offre numérique : suppose une politique de numérisation, et/ou une politique documentaire d'achat ou d'abonnement, ou encore de sélection de ressources disponibles gratuitement, pour différents types de documents électroniques accessibles à distance (revues, bases de données, documents multi-média, e-books, encyclopédies, dictionnaires, publications, etc.). **En ligne** conduit à évoquer les plates-formes éditoriales ou d'agrégateurs, et accessoirement les outils de lecture nécessaires. On peut parler du prêt d'ouvrages électroniques, des enjeux juridiques, etc.

Signaler : il s'agit du référencement des ressources. La difficulté du signalement des ressources électroniques dans le catalogue traditionnel relève principalement de leur nombre et de leur instabilité. Se pose la question du signalement à l'échelon national, de la concurrence entre catalogue et outils de gestion, de la récupération de notices. Que signaler où ?

Présenter : En attendant le mariage des SIGB et des systèmes de gestion de ressources électroniques (ERMS) le lecteur en est souvent réduit à devoir consulter deux interfaces à l'ensemble des ressources. De nombreuses bibliothèques se dotent donc de webs, de portails, d'interfaces de recherche fédérée pour rendre un meilleur service.

On peut également parler ici de la formation des usagers, si on ne l'a pas fait en parlant de l'accès, et de la promotion, en général, de l'offre.

Le **plan** devait avoir comme vertu majeure de traduire des articulations entre les termes du sujet ; celui-ci étant riche, l'exhaustivité n'était pas recherchée, mais une réflexion développant quelques idées construites et nourries par des exemples était attendue. Les liens entre les termes du sujet, et non la juxtaposition de développements, devaient être privilégiés. A titre d'exemple, et sans caractère normatif, le plan suivant, simple mais insistant sur les articulations entre les termes du sujet, peut être cité :

1. L'offre documentaire en ligne

- Typologies, modes d'acquisition, plates-formes et conditions de lecture

On pouvait traiter le sujet en détaillant successivement ces différents aspects ou l'aborder par modes d'accès par rapport aux publics, ou par évocation successive des ressources acquises, des ressources produites, des bibliothèques numériques.

- Accès : publics, contrôles d'accès, gratuité/paiement : par qui ?

2. Le signalement

- les difficultés, leurs raisons
- les outils
- les relations avec les catalogues, niveau local et national ; réflexions en cours

3. Mise à disposition

- Interfaces : quelles évolutions, notamment pour les sites web des bibliothèques ?
- solutions de fédération des ressources ; quels services ? ouverture aux aspects collaboratifs ?
- Formation à l'usage et à la recherche documentaire (on peut ouvrir sur les nouvelles compétences à mettre en oeuvre pour les professionnels, et donc à la formation continue en dernier point)

Mais des plans en deux parties, qui articulaient les différents éléments du sujet et les mettaient en perspective, étaient tout à fait recevables.

Les pièges à éviter

-Le plan détaillé non rédigé

-L'énumération de types de ressources électroniques, ou des ressources elles-mêmes

- Entrer dans le détail des modes d'acquisitions

- Des exemples ne doivent pas être une énumération prises dans la seule bibliothèque où on exerce

- Parler explicitement d'un seul établissement

-L'exposé des questions techniques sans lien avec le métier documentaire (politique d'acquisition) ou le public

- La juxtaposition des différents points de l'exposé sans lien

Les exemples

Ils sont explicitement demandés.

Il convient de souligner que ce n'est pas l'énumération de connaissances superficielles qui compte, mais la bonne compréhension du sujet et la présentation claire et structurée d'un ensemble de notions bien maîtrisées, et illustrées par quelques exemples pertinents.

Pour cette épreuve de composition, il n'est pas superflu de répéter année après année qu'un plan défini et respecté, une copie rédigée jusqu'au bout et sans déséquilibres flagrants entre

les parties, la part et la précision des exemples constituent les éléments qui, associés à la richesse du contenu, donnent les meilleurs résultats.

Les résultats des épreuves écrites de composition ont été les suivants :

Pour le concours externe

	2002	2003	2004	2006	2007	2008	2009
Présents			290	330	350	289	485
Copies blanches			3	0	3	11	6
Nombre de copies ≥ 10	133/263 50,57%	151/349 43,26%	132/290 45,51%	156/330 47,27%	143/350 40,85%	127/278 45,68%	204/479 42,58%
Moyenne /20	9,77	9,3	9,57	9,75	9,27	9,57	8,97
Note maximale	17	18	17	18	18	17	18
Note minimale			2	2	2	3	1
Notes éliminatoires			10	11	23	8	49

Pour le concours interne

	2004	2006	2007	2008	2009
Présents	251	364	354	250	304
Copies blanches	7	7	8	12	2
Nombre de copies ≥ 10	132/251 52,58%	161/364 44,23%	134/354 37,85%	105/238 44,11%	123/304 40,72%
Moyenne /20	9,45	9,55	8,92	9,32	8,94
Note maximale	16	16,5	18	18	17,5
Note minimale	1	2	2	0,5	1
Notes éliminatoires	15	18	27	17	38

Pour l'écrit, les résultats ne sont pas très bons, avec de nombreuses copies très sommaires, et un pourcentage de copies égales et supérieures à 10, tant pour le concours externe que pour le concours interne, inférieur à celui de l'année précédente, mais toutefois meilleur qu'en 2007. La moyenne du concours externe (8,97) est très proche de celle du concours interne (8,93).

Les correcteurs s'entendent pour dire que le sujet leur paraissait posé clairement et plus facile que ceux des années précédentes. Ils ont donc été assez surpris du nombre de mauvaises copies, tant sur le fond que sur la forme.

Le manque des connaissances techniques nécessaires s'explique peut-être en partie par l'ouverture du concours à des diplômés n'ayant pas forcément suivi une formation « bibliothéconomique », par contre les lacunes constatées dans l'expression écrite et la maîtrise des techniques de composition sont moins compréhensibles.

Pour un concours assez spécialisé, le contenu reste très généraliste, on s'attendrait à un peu plus de connaissances précises voire techniques.

On a en général l'impression que beaucoup de candidats ne se sont pas préparés à l'épreuve.

Pour ce qui est du traitement du sujet :

Beaucoup de candidats ont confondu offre numérique et services numériques et se sont contentés de parler de l'OPAC ou du site WEB ou d'informatique, d'Internet, des changements et avantages induits par l'informatisation et l'arrivée des NTIC en bibliothèques. De nombreuses copies sont de ce fait hors sujet (par manque de connaissances ?).

L'offre documentaire est laissée pour compte.

Peu de copies définissent de façon détaillée et complète ce qui peut constituer l'offre numérique d'une bibliothèque. La notion de « bibliothèque numérique » n'est pas maîtrisée.

De même, le signalement est très souvent assimilé à l'affichage, à la signalétique, à la mise en valeur, aux vecteurs d'information.

Il n'y a souvent pas de différences dans les copies entre signalement, présentation, et même accès. Le problème spécifique du signalement n'est que très peu abordé.

Par contre, beaucoup ont pensé à traiter de la formation des usagers. On sent que cela est aujourd'hui pleinement abordé en cours et que c'est bien également un des coeurs de métier.

Il y a souvent peu ou pas d'exemples, et lorsqu'il y en a, ils sont souvent pris dans l'environnement très proche du candidat.

L'origine des candidats est visible : les candidats des bibliothèques universitaires oublient bien souvent les projets de numérisation menés par les bibliothèques, quand d'autres venant de lecture publique semblent ignorer qu'il peut y avoir des périodiques ou des thèses électroniques. Mais ces derniers ont eu tendance à exposer les techniques de numérisation plutôt que les contenus

Les publics sont rarement mentionnés, alors que la question de l'accès (et des droits) aurait du amener à les évoquer.

Pour ce qui est de l'expression écrite :

Les correcteurs déplorent qu'elle soit souvent mal maîtrisée : phrases mal construites, développements confus, souvent redondants, erreurs de syntaxe, approximations, problèmes d'orthographe.

D'un point de vue plus général :

On constate dans de nombreuses copies à la fois un défaut d'esprit de synthèse et un défaut de structuration de la composition. Le plan des copies est rarement rigoureux.

La majorité des autres copies suivent le plan proposé dans le sujet, même si les termes du sujet ne sont pas compris, et les parties « signalement » et « présentation » fusionnées le plus souvent en une seule qui pourrait s'appeler « publicité »...

Pour ce qui est de la structuration, elle est souvent laborieuse. Certaines copies sont globalement assez bien structurées mais avec une introduction et une conclusion bâclées : une introduction doit être un peu plus qu'une phrase générale, suivie du sujet sous forme interrogative avec une annonce de plan reprenant à nouveau le sujet. De même la conclusion ne doit pas être un résumé rappelant le plan, mais offrir des perspectives..

1.2. La rédaction de notices bibliographiques

Les résultats ont été les suivants :

Pour le concours externe

	2002	2003	2004	2006	2007	2008	2009
Présents			300	335	356	295	461
Copies blanches			4	0	2	4	3
Nombre de copies ≥ 10	132/261 50,57%	105/351 29,91%	80/300 26,66%	220/335 65,67%	185/356 51,97%	135/291 46,39%	196/458 43%
Moyenne /20	9,46	7,62	7,5	11,63	9,89	8,80	7,91
Note maximale	18	15,75	16,5	18,75	19	17,50	18
Note minimale			0,5	0	0	0,5	0
Notes éliminatoires			80	22	55	74	161

Pour le concours interne

	2004	2006	2007	2008	2009
Présents	259	370	361	258	301
Copies blanches	6	2	5	5	1
Nombre de copies ≥ 10	74/259 28,57%	161/370 43,51%	236/361 65,37%	155/253 61,26%	205/300 68 %
Moyenne /20	7,33	11,9	11,45	10,44	12
Note maximale	16	19,25	18,75	19,75	19
Note minimale	0,1	0	0	0,5	0
Notes éliminatoires	71	40	43	40	38

La progression sensible du pourcentage de notes éliminatoires pour le concours externe : (35,15 % des copies, au lieu de 25,42% en 2008 et 15,45% en 2007) explique en grande partie la baisse de la moyenne. Pour le concours interne en revanche, le pourcentage de notes éliminatoires est plus faible que l'année précédente : 12,62% des copies au lieu de 15,81%, et 11,91% en 2007).

La moyenne du concours externe est de 7,91, inférieure de deux points à celle du précédent concours ; la moyenne du concours interne est de 12 . Cette différence de moyenne s'explique par le grand nombre de candidats du concours externe qui ignore tout des normes et fascicules de documentation, les essais d'organisation des données bibliographiques conduisent dans ce cas à une note éliminatoire (35 % des candidats du concours externe, 12 % du concours interne). **Il faut encore rappeler que la description bibliographique, la structure des vedettes et le choix des accès ne peuvent pas s'improviser ; le degré d'entraînement des candidats contribue largement à leur succès dans cette épreuve technique..**

Les notes couvrent un spectre très large allant de 0 à 19. En comparaison avec le concours 2008, la répartition des notes du concours interne reste très stable, en revanche la moyenne du concours externe est très nettement en baisse, avec un pourcentage de notes éliminatoires qui a plus que doublé et près de la moitié des candidats dont les notes sont inférieures à la moyenne.

Le jury a proposé l'analyse de fac-similés de 5 monographies de langue française et de 2 monographies à choisir parmi les 4 langues étrangères habituelles.

Les documents en français à cataloguer étaient de types diversifiés :

Une œuvre traduite du russe comportant un auteur et deux traducteurs

Un document avec titre et sous-titre parallèles et appartenant à une collection

Un catalogue d'exposition

Les actes d'un colloque organisé par une association

Un recueil de mélanges

Les documents en allemand, anglais, espagnol et italien, dont deux devaient être traités au choix étaient tous des cas simples de monographies comportant un ou plusieurs auteurs et appartenant à une collection.

Notices en langues étrangères :

Le choix des candidats s'est porté essentiellement sur la combinaison de langue anglais / espagnol, comme l'an passé.

Combinaison de langues :

anglais / espagnol	24%
italien / anglais	23%
allemand / anglais	20%
italien / allemand	7%
italien / espagnol	7%
allemand / espagnol	6%
0 langue	7%
1 seule langue	4%
3 ou 4 langues	2%

Ces différents cas correspondent aux exemples classiques présentés lors de la formation des catalogueurs et font l'objet de traitements spécifiques bien identifiés tant pour la description (FD Z44-050) que pour les accès (Normes Z44-059, Z44-060 et Z44-061). Les résultats montrent que seuls les candidats qui préparent l'épreuve peuvent la réussir : ceux qui ont éprouvé des difficultés semblent méconnaître les règles ou avoir des difficultés à les appliquer.

Description bibliographique

La description bibliographique s'appuie sur la connaissance et la hiérarchisation des sources d'information qui permettent de rédiger les différentes zones. L'importance de la page de titre et la maîtrise des éléments y figurant est le minimum requis pour de futurs professionnels des bibliothèques.

La version 2005 du fascicule de documentation Z 44-050 présente quelques évolutions majeures qui ne sont pas encore complètement assimilées par l'ensemble de candidats.

La zone 1 pourrait être la zone la plus facile à rédiger si les candidats s'attachaient à respecter ce qui figure sur la page de titre ; ce d'autant plus que la nouvelle version de FD Z 44-050 exclut l'usage des abréviations ; des candidats les utilisent néanmoins, mais la principale erreur consiste à réécrire en les transformant et les reclassant des informations qui devraient être simplement reproduites. Paradoxalement ces erreurs rendent l'identification du document problématique ou impossible. Beaucoup de copies ne respectent pas l'ordre des mentions à transcrire et écrivent en désordre les éléments des zones titre et des mentions de responsabilité, sans rapport ni avec la source d'information, ni même avec un ordre logique (cf. Z44-050, § 1.1.5.1, § 1.4.9, § 1.5.4 pour les règles de transcription). Lorsque des mentions de responsabilité figurent sur d'autres sources d'information (4^{ème} de couverture, sommaire), elles peuvent être transcrites entre crochets [], le jury n'a pas pénalisé les candidats qui n'ont pas transcrit dans la description bibliographique des mentions de responsabilité ne figurant pas sur la page de titre. Il a en revanche pénalisé les candidats qui les ont transcrites sans les crochets indiquant que ces informations sont issues d'une autre source que la source d'information principale. Les candidats doivent en effet maîtriser l'importance de la source d'information principale pour la zone 1 qu'est la page de titre ; les fac-similés sont construits en intégrant d'autres éléments afin de rapprocher l'épreuve de la réalité de la profession, tous les éléments n'ont pas obligatoirement à être intégrés dans la notice.

En zone 2 un nombre significatif de candidats ne savait pas que l'on ne mentionne pas la mention de première édition.

L'adresse dans certaines notices pouvait comporter plusieurs lieux (mention facultative). Les candidats ne doivent pas nécessairement mémoriser les règles, mais consulter les instructions fournies par le fascicule de documentation pour traiter cette sous-zone. Cette année encore il faut rappeler que la version 2005 introduit une modification dans le traitement de la date des publications, imposant d'indiquer un préfixe quand la date est celle de l'impression ou du dépôt légal.

Les collections, qui ne présentaient pas de difficultés particulières n'ont pas toujours été bien identifiées et décrites en zone 6. Le directeur de collection est encore trop souvent présent, alors qu'il n'y a pas lieu de le faire figurer dans la description bibliographique d'une monographie.

L'ISBN à 13 chiffres, et l'EAN (facultatif) ont déstabilisé plusieurs candidats. Ces derniers doivent connaître la structure des ISBN et ISSN afin de repérer les mentions erronées.

Choix des accès et forme des vedettes

L'importance réelle des points d'accès aux notices doit être bien perçue par les candidats, et la formation qu'ils reçoivent doit les sensibiliser et leur faire comprendre (et distinguer) la nature et la fonction des vedettes qu'ils ont à construire à partir des informations retenues dans la description bibliographique.

Rappelons également que l'épreuve consiste à donner une description bibliographique et des accès, or on constate que près de 8 % des copies se contentent de donner une description bibliographique, sans donner les vedettes. Cet oubli conduit le plus souvent à une note éliminatoire.

Les candidats devaient identifier des accès caractéristiques selon les documents :

- Des auteurs personnes physiques avec ou sans précisions de fonction, obligatoires ou facultatifs
- un titre original pour une œuvre traduite (N° 2)
- deux titres de forme l'un pour un volume de mélanges (N° 5), l'autre pour une exposition (N°3)
- quatre collectivités : le Musée et la ville organisateurs d'une exposition (N°3), la collectivité auteur de mélanges (N°5) et un Congrès d'association (N°4)

Plusieurs correcteurs ont trouvé des copies utilisant systématiquement des titres uniformes factices et fantaisistes, et tout à fait inappropriés dans les cas à traiter. L'usage des titres uniformes doit, pour cette épreuve être limité à des types de formes de documents ou d'œuvres précis.

La forme des vedettes, si elle est bien comprise pour les auteurs personnes physiques, comporte encore trop de coquilles. Les candidats doivent être extrêmement attentifs à la transcription des noms d'auteurs et de collectivités, toute erreur, même d'une lettre ou d'un accent est considérée comme une faute et entraîne la non reconnaissance de la vedette et donc sa non validation.

Deux renvois étaient nécessaires : l'un pour un nom composé l'autre pour un sigle. Les renvois présents sont quelquefois construits d'une manière (notamment circulaire) qui dénote la mauvaise compréhension de leur rôle et de leur mécanisme. On ne peut accepter une présentation dans laquelle la liste des vedettes est présentée sous le titre « renvois ».

▪ **fac-simile 1**

Description bibliographique : elle ne présentait pas de difficulté particulière. La majorité des candidats ont eu la totalité des points. Quelques candidats ont considéré « Dermoncourt » comme responsabilité relative à une mention d'édition et ont donc proposé une zone 2.

Accès : l'erreur la plus fréquente est l'oubli de l'accès au titre original. Quelques candidats ont fait un accès à Richter, il a été accepté, ce document pouvant être considéré comme un recueil d'entretiens (en revanche il ne fallait pas le retranscrire dans l'ISBD puisqu'il faisait partie du titre propre.

▪ **fac-simile 2**

Description bibliographique : Le titre propre, le titre parallèle et les sous-titres respectifs ont été majoritairement restitués dans le bon ordre. Dans la zone de l'adresse, rares sont les candidats ayant transcrits correctement le nom de l'éditeur (beaucoup de P. Lang et de PIE Peter Lang). La plus grande source d'erreur vient de l'ISSN erroné. Très peu de candidats ont mentionné en note cette erreur ou ajouté en zone 6 la mention (erroné). Quelques candidats ont indiqué la mention de responsabilité de la collection.

Accès: peu de difficultés sur ces accès, aucune sur les vedettes. Le titre parallèle est souvent présent.

▪ **fac-simile 3**

Sans commune mesure, il s'agissait là de l'exercice le plus complexe pour les candidats. Certains d'entre eux ont choisi de ne pas le traiter (par manque de temps, par difficulté ?).

Description bibliographique : La zone 1 a posé le plus grand nombre de problèmes : exposition absente en totalité ou en partie, ordre des éléments, sous-titre, mention de responsabilité, ou note (les candidats ne sachant que faire de ces informations). L'éditeur a été aussi fréquemment mal renseigné (oubli de Musée Rolin ou de ville d'Autun, parfois même des deux et remplacement par [s.n])

La mention d'ISBN erroné a été trop souvent oubliée.

Accès : Peu de candidats ont rédigé un accès au Musée (ou lorsque l'accès est présent la vedette est mal construite). Le titre de forme est souvent absent ou mal construit. Le renvoi pour l'auteur n'est pas toujours fait.

▪ **fac-simile 4**

Description bibliographique : Les erreurs les plus fréquentes portent sur la zone 1 et plus particulièrement sur la répartition entre sous-titre et mention de responsabilité (beaucoup de candidats ont fait mention du colloque en sous-titre). Les concours financiers sont trop souvent indiqués et mis en accès.

Accès : Construire une vedette de congrès est une difficulté que peu de candidats surmontent. Souvent, le mot colloque n'est pas utilisé, les numérotations, lieux et dates sont fantaisistes ; les candidats oublient les qualificatifs géographiques lorsqu'ils sont nécessaires ou en ajoutent (France, Bourgogne...). Pourtant le recours aux normes et aux nombreux exemples y figurant devrait permettre la rédaction des vedettes de collectivités et de colloques simples comme celles des exercices de ce concours.

▪ **fac-simile 5**

Description bibliographique : elle ne présentait pas de difficulté particulière.

Accès : le volume de mélanges a bien été identifié et la vedette de forme construite correctement. L'erreur la plus fréquente porte sur la vedette collectivité. Souvent, aucun qualificatif géographique n'est indiqué. Dans le meilleur des cas, Aix-en-Provence est présent. Enfin, il fallait un renvoi du sigle.

▪ **fac-simile 6 (allemand)**

Description bibliographique : peu d'erreurs sur ce fac-similé. La plus fréquente concerne la zone 6 et la présence du directeur de publication.

Accès : pas de difficulté particulière.

- **fac-simile 7 (anglais)**

Description bibliographique : peu de difficultés dans cet exercice. Les erreurs les plus courantes sont : les villes d'édition (Paris oublié si le candidat a décidé d'indiquer trois villes, [etc.] oublié aussi)

Des erreurs sur la transcription de la collection, notamment dans l'utilisation des majuscules.

Accès : aucune difficulté.

- **fac-simile 8 (espagnol)**

La typographie pouvait laisser planer un doute sur le nom de l'auteur : Blequa. Un nombre important de candidats ayant transcrit ce nom Blegua, les correcteurs ont pris la décision d'accepter cette transcription à condition naturellement que la mention de responsabilité et la vedette soient en cohérence.

Description bibliographique : peu d'erreurs pour ce fac-similé. L'erreur la plus fréquente porte sur le nom de l'éditeur : Castalia au lieu de Ed. Castalia, elle a cependant été peu pénalisée. On note aussi une erreur sur le titre propre, le y ne pouvait introduire un sous-titre, c'est bien l'ensemble du titre qui constituait le titre propre avec transcription de la virgule.

Accès : la fonction de l'auteur a été souvent oubliée.

- **fac-similé 9 (italien)**

Description bibliographique : pas de difficulté, cependant certains candidats ont supprimé les majuscules de Petrarca et Scipione Ammirato, ces noms de personnages célèbres auraient dû être reconnus.

Accès : quelques oublis du préfacier

1.3. Les résultats (admissibilité)

93 candidats ont été déclarés **admissibles au concours externe** ; **84 candidats** ont été déclarés **admissibles au concours interne**.

2. Les épreuves d'admission

Sur les 93 candidats convoqués pour le concours externe, 87 se sont présentés à l'interrogation et à la recherche documentaire ; pour le concours interne, 79 se sont présentés sur 84 admissibles.

2.1. Interrogation et conversation avec le jury

Pour le concours interne, la moyenne des notes de cette année a été de 10,86 contre 11,58 en 2008 et 11,49 en 2007, donc en baisse. Les membres des jurys ont malheureusement constaté que certains candidats, en nombre non négligeable, ne s'étaient pas préparés à l'oral. Ce qui s'explique peut-être par l'ouverture du concours à des diplômés de filières non bibliothéconomiques, n'exerçant pas déjà en bibliothèque, et ne possédant donc pas les connaissances techniques nécessaires. Pour les candidats du concours interne, on ne saurait trop insister sur la nécessité de s'ouvrir à des expériences diverses : la préparation au concours doit être sous-tendue par une curiosité d'esprit, encouragée par les directeurs, dans le cadre de visites de bibliothèques, par exemple, et, au minimum, par la lecture systématique de la presse professionnelle.

Pour le concours externe, on note une légère progression par rapport à l'année précédente : moyenne de 11,86 en 2009 ; 11,29 en 2008 ; 9,81 en 2007 ; 11,91 en 2006 .

Le jury choisit des sujets conformes à l'intitulé de l'épreuve c'est-à-dire « portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation ». Comme le relevait le jury l'année précédente, les exposés manquent souvent d'exemples concrets, et restent très généraux, tournant parfois à la récitation de cours. Il est à nouveau fortement recommandé que les candidats entretiennent leurs connaissances par la lecture régulière de la presse professionnelle, mais aussi en allant voir des bibliothèques avec leurs produits et services, aussi bien dans leur espace physique que virtuel, sur le web. Les attentes du jury portent sur un exposé structuré et nourri par des connaissances précises : exemples, articles, enquêtes... La bonne maîtrise du sujet doit permettre, non pas d'énumérer des listes, mais d'analyser la question à l'aide d'un plan, d'exposer une problématique en s'appuyant sur des connaissances bien assimilées

Dans la partie conversation, le jury apprécie à la fois la structuration de connaissances étayées par des exemples, l'aisance dans l'expression et la réactivité du candidat. L'importance des fonctions exercées ensuite en service public par les bibliothécaires adjoints spécialisés justifie l'attention à l'ensemble de ces éléments.

2.2. La recherche documentaire

Pour le concours externe : moyenne des notes

2001	2002	2003	2004	2006	2007	2008	2009
10,18	10,50	9,66	9,82	10,21	9,55	10,01	10,76

Pour le concours interne, la moyenne de 10,56 est en progression par rapport au concours précédent : 9,77 , mais en léger retrait par rapport aux années 2007 et 2006 : 10,94 et 11,52 .

▪ Objectifs et méthode

L'épreuve de recherche documentaire est destinée à tester les capacités du futur bibliothécaire adjoint spécialisé à exercer les fonctions essentielles de renseignement bibliographique et conseil aux usagers, d'identification et de localisation d'information pour une exposition ou la réalisation d'un dossier, d'enrichissement d'un fonds sur tous types de supports.

Les questions posées, si elles portent toujours sur un sujet plus ou moins précis, ne nécessitent pas de connaissance particulière du sujet. En revanche le candidat doit, pour les traiter, mettre en œuvre sa connaissance des différents outils de la recherche documentaire et surtout la méthodologie d'utilisation de ces outils – méthodologie globale portant sur la démarche - méthodologie particulière d'utilisation de chaque outil. Cette épreuve nécessite donc un apprentissage et une pratique préalables. Il ne s'agit pas, en effet de dérouler une méthodologie de manière systématique, mais de se mettre en situation et d'utiliser des instruments avec bon sens et en tenant compte des besoins exprimés dans la question. Trop souvent le déroulé systématique Encyclopedia Universalis, collections encyclopédiques, catalogue général de la BnF, CCFr, Pascal/Francis tient lieu de méthode. Beaucoup trop de candidats oublient qu'ils sont en poste dans une bibliothèque qui possède un catalogue et que parfois des collections en libre accès rangées selon une classification permettent un premier conseil très satisfaisant.

▪ Définition du contour de la question

L'exposé de recherche documentaire est codifié. Le jury a constaté que les candidats avaient intégré dans leur exposé la nécessité de présenter leur sujet. Il ne suffit cependant pas de le lire ou de le paraphraser. On attend des candidats qu'ils analysent le sujet en le reformulant puis qu'ils présentent le niveau de la recherche documentaire, son degré de spécialisation et la documentation préalable détenue par l'utilisateur. Si aucun élément de niveau n'est détectable dans la question, le candidat peut choisir un niveau d'utilisation ou donner des exemples pour différents niveaux en les précisant explicitement lors de son exposé.

On attend du candidat qu'il adopte une démarche pragmatique et adaptée à la question posée. Par exemple, il sera apprécié que sur un sujet portant sur l'enrichissement d'un fonds le candidat pense à analyser l'offre documentaire des établissements de référence sur le sujet.

Les contours chronologiques, thématiques, voire géographiques de la question doivent être définis, ainsi que les langues et les supports des documents à rechercher. Enfin selon l'utilisation, on devra mettre à disposition des références bibliographiques et/ou des documents primaires. Pour ces derniers la question de l'accessibilité doit impérativement être posée : délais d'obtention, conditions tarifaires, restrictions d'utilisation liée au droit d'auteur. Les candidats qui utilisent le SUDOC pour demander par le PEB des documents pour des étudiants de premier cycle réalisant un dossier n'ont visiblement pas compris le niveau et les délais de la recherche qu'ils effectuent.

▪ Description des outils et de leur utilisation

La plupart des candidats connaissent les outils au moins de nom, ainsi que leurs couvertures chronologiques. Mais ils se limitent à cette connaissance superficielle. Le contenu des grands dictionnaires et encyclopédies n'est pas bien connu, ces instruments de référence ont des versions papier et en ligne qui ont des spécificités, les candidats ne peuvent les ignorer, de même que la présence d'iconographie ou non, et les domaines non couverts. Par exemple les collections encyclopédiques telles *Que-sais-je ? Repères* chez la Découverte ou *Découvertes Gallimard* n'ont ni la même présentation ni la même couverture, il convient de les utiliser à bon escient. D'autre part les deux dernières collections sont parfois confondues. Une connaissance théorique n'est pas suffisante pour ces instruments très répandus. Les grands dictionnaires spécialisés sont trop peu utilisés : Benezit, Mourre, la simple idée de consulter un dictionnaire biographique de musiciens (même si on ne cite pas de titre) a été appréciée car c'est une démarche plus approfondie que la simple utilisation d'une encyclopédie généraliste.

Les candidats doivent être capables de décrire la manière dont ils effectuent leur recherche dans les instruments qu'ils utilisent : recherche auteur ou recherche sujet, utilisation d'index, d'un vocabulaire spécifique, sans toutefois être excessifs. Le jury a été particulièrement étonné de voir une quantité non négligeable de candidats rechercher dans la liste d'autorité Rameau de la BnF la forme d'une vedette avant d'entamer toute recherche y compris pour des termes très simples, le jury considère que cette démarche systématique est erronée.

Faut-il aussi rappeler qu'une recherche efficace dans la bibliographie nationale française gagne à passer par le catalogue général de la BNF. La consultation systématique des index cumulatifs, que les candidats qualifient eux-mêmes de longue et fastidieuse n'est pas la démarche la plus appropriée.

Il est très appréciable qu'un candidat connaisse aussi les quelques grands outils internationaux tels que WorldCat, ou le catalogue de la Bibliothèque du Congrès.

Les bases de données de dépouillement de périodiques et de presse ne sont pas bien connues, notamment le niveau recherche des bases Francis et Pascal est souvent ignoré. La différence entre les bases de presse donnant accès à des références et celles donnant accès au texte intégral n'est pas toujours faite de même il y a confusion entre un «bouquet» dans lequel une indexation du contenu permet une recherche sur le texte et une base de dépouillement, dans laquelle un vrai travail documentaire a été réalisé. Pour ces instruments on attend du candidat qu'il précise si ces sources sont accessibles par abonnement ou gratuitement.

▪ **Précision du vocabulaire – définitions**

Le traitement des questions et la description des outils nécessitent l'utilisation d'un vocabulaire précis et la connaissance des définitions. Le jury a constaté des confusions fréquentes entre les documents d'un auteur et ceux « sur » un auteur. Les définitions d'une bibliographie nationale courante, d'une classification sont le plus souvent floues. La différence entre la Bibliographie nationale française et Electre n'est pas faite automatiquement, sans parler des confusions avec le catalogue général de la BnF. La typologie des outils doit être connue et la définition de chaque grande catégorie maîtrisée. Il est préférable de citer un type d'outil si l'on a oublié son titre précis plutôt que d'aligner une liste de références sans en connaître l'organisation de base et l'utilité.

▪ **Ouvrir son horizon – Connaître l'Internet et le multimédia**

Les candidats du concours interne limitent parfois leurs révisions à l'horizon de leur bibliothèque ou centre de documentation, alors que le jury attend d'eux les mêmes connaissances générales que pour les candidats du concours externe. Regarder ailleurs que dans son établissement est une condition impérative.

A contrario, certains candidats internes ont préparé très sérieusement l'épreuve sans la relier à leur pratique quotidienne et à leur environnement. Trop peu curieux des pratiques professionnelles de leurs collègues, ils n'ont pas su porter un regard attentif sur les autres métiers de leur bibliothèque, alors même que cela constitue une préparation au concours très efficace. Interroger un acquéreur, le responsable du service public peut être le moyen d'acquérir des connaissances qui seront utiles pendant l'épreuve telles que par exemple identifier un site de librairie en ligne, consulter une revue de référence pour l'acquisition des documents audiovisuels, etc.

Dans le monde de l'Internet et du multimédia le jury attend du candidat qu'il élargisse sa recherche à tous les supports à moins que la question ne le permette pas. Dans ce dernier cas des questions ont systématiquement été posées sur les outils de recherche de documents audiovisuels, multimédias et électroniques.

Il n'est pas interdit de faire une première recherche avec des outils de l'Internet gratuit. Une recherche portant sur le chanteur Alain Bashung pouvait très bien commencer par une première interrogation via un moteur de recherche.

Les sites des grandes bibliothèques et des grands organismes documentaires, les bibliothèques numériques, les services de réponse à distance développés dans les bibliothèques, les grands sites institutionnels sont autant de sources d'information que le jury s'attend à voir citer par les candidats lorsque c'est nécessaire.

Il est désormais indispensable qu'un candidat puisse expliciter la notion d'archives ouvertes, citer un tel service et en présenter les avantages et les inconvénients.

Cette année pour la première fois certaines questions comportaient une partie demandant de créer une « page interactive », les candidats s'en sont plutôt bien tirés, soit en créant des pages de lien, soit en reconstituant des dossiers de documents numériques.

▪ **En conclusion**

Les meilleurs candidats sont ceux dont la démarche intègre à la fois une approche pragmatique et une bonne connaissance des outils qu'ils utilisent. Ils font un exposé construit, donnant les avantages et les inconvénients des différents instruments, montrant qu'ils les ont déjà consultés ou utilisés, complétant les lacunes de l'un par des incursions parfois très inventives dans des directions variées. Ils tiennent compte de leur environnement documentaire. Enfin ils concluent leur exposé, non pas en répétant leur introduction, mais en ouvrant le sujet ou en analysant ses difficultés, richesses et lacunes. Ils font preuve de pragmatisme et les meilleurs d'entre eux d'originalité, démontrant ainsi leur connaissance des outils et la pleine maîtrise de leur démarche.

2.3. L'épreuve facultative de langues

Pour le concours externe

72% des candidats admissibles (67 sur 93) se sont présentés à cette épreuve et se répartissent ainsi :

	Présents	Moyenne 2009	Moyenne 2008
Allemand	4	12,5	13,4
Anglais	45	11,4	11,5
Espagnol	16	11	14,08
Italien	2	11	
TOTAL	67	11,4	12,31

La moyenne générale est en baisse par rapport aux deux dernières sessions (12,31 en 2008 ; 12,89 en 2007).

Pour le concours interne

51% des candidats admissibles (43 sur 84) se sont présentés à cette épreuve, et se répartissent ainsi :

	Présents	Moyenne 2009	Moyenne 2008
Allemand	5	9,8	11
Anglais	29	10,4	11,5
Espagnol	7	14,5	11
Italien	2	14	14,67
TOTAL	43	12,18	11,79

Dans le cas du concours interne, la moyenne générale est meilleure que celle de l'an dernier (11,79) mais c'est un effet trompeur, lié à l'espagnol..

Le jury conseille aux candidats qui choisissent cette épreuve facultative de la préparer en ayant d'abord une pratique régulière de la presse professionnelle dans la langue choisie, doublement bénéfique : intérêt documentaire et intérêt linguistique. En outre il convient de

s'entraîner à travailler en temps limité et à faire de la version orale à partir de quelques notes : il est en effet recommandé de ne pas rédiger totalement la traduction : cet exercice prend du temps, pénalisant par là même le commentaire, alors que l'épreuve porte à durée égale sur la traduction (10 minutes) puis sur le commentaire en français (10 minutes) .

2.4. Les résultats (admission)

Sur les 93 candidats admissibles au **concours externe (87 présents)**, **39** ont été déclarés **admis**, sur la liste principale ; **10** ont été portés sur la liste complémentaire. Au **concours interne**, **36** candidats ont été déclarés **admis** sur 84 admissibles (**79 présents**), et **7** portés sur la liste complémentaire.

CONCLUSION

Les rapports du jury pour les sessions précédentes rappelaient avec insistance que les textes régissant les épreuves du concours de BAS sont anciens (1994) et qu'ils doivent donc être revus, l'environnement documentaire des bibliothèques, comme les techniques et les pratiques professionnelles ayant considérablement évolué.

L'année 2009 marque **une étape importante** pour cette logique de renouvellement: en effet elle voit la traduction dans des textes officiels des recommandations du rapport de la commission sur la rénovation, rédigé par la présidente du jury en juin 2008. Pour la session 2010 les épreuves techniques seront plus adaptées aux évolutions du monde de l'information ; en outre le programme générique, répertoriant les connaissances attendues, devrait représenter pour les formateurs et les candidats une aide à la préparation du concours.³

La présidente du jury tient à remercier vivement l'ensemble des examinateurs pour leur contribution très active, ainsi que les personnels du bureau DGRH D5. Elle fait part de toute sa gratitude aux deux vice-présidentes du jury, qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts auprès d'un jury de taille importante.

Suzanne Jouguelet

Présidente du jury

Inspectrice générale des bibliothèques

Avec les contributions

d'Isabelle Dussert-Carbone

Vice-présidente du jury

Directrice du Département de la conservation à la Bibliothèque nationale de France

et de Catherine Etienne

Vice-présidente du jury

Directrice du Service commun de documentation de l'Université Bordeaux 1.

³ Voir en annexe la note détaillée sur les épreuves rénovées diffusée en juin 2009 aux centres de formation

ANNEXES

Annexe 1 : arrêté fixant le nombre de postes

Annexe 2 : arrêté portant nomination des membres du jury

Annexe 3 : sujets des épreuves d'admissibilité

Annexe 4 : sélection de textes des épreuves de langues

Annexe 5 : statistiques établies par le Bureau des concours

Annexe 6 : textes officiels sur la rénovation des épreuves

Annexe 7 : note sur les épreuves rénovées adressée aux centres de formation